



PROCÉDURE ELECTRO

Attention : une vigilance très pointue s'impose concernant le **contrôle des appareils électriques et électroniques**.

En effet, un retour en caisse est toujours ennuyeux et la réputation de l'association est précieuse !

1 - LA PESEE

Les **appareils électriques et électroniques**, quels qu'ils soient (jouet, déco, vaisselle, brico, etc.) sont **pesés selon leur catégorie respective, en fonction de leur provenance** (Cuneix, Pornichet, SMDG ou Apport Volontaire) et le poids noté sur les cahiers correspondants, en indiquant bien la date du jour de pesée.

Attention : *les appareils vidéo, photos, musicaux sont pesés en Divers.*

2- LE CONTROLE

- ❖ Ces objets sont **placés, en attente de contrôle, dans la colonne métallique près des sanitaires**.
- ❖ Lorsque le temps le permet, **vérifier leur bon fonctionnement**, leur état, leur propreté. S'ils sont fonctionnels, apposer une étiquette collante « **CT OK** » (Contrôle Technique OK).
- ❖ L'étiquette « **CT OK** » doit être apposée proprement soit sur la prise, soit sur l'interrupteur ou bien en évidence (pour les lecteurs vinyles, DVD ou enceintes par exemple).
- ❖ **Apposer une 2^{ème} étiquette autocollante vierge à côté de la 1^{ère}** afin qu'un(e) salarié(e) puisse fixer un prix.
- ❖ Laisser les appareils vérifiés sur la table de travail, en attente de la fixation du prix par un(e) salarié(e), avant d'envoyer vers le réassort.

Attention : Les **appareils non fonctionnels** devront être placés **dans une caisse de rejet située sous la table de travail Electro**.

Cette caisse est dédiée à la revente à des professionnels de la réparation électrique et électronique.

Ne pas mettre au rejet classique ces appareils ! (sauf si la caisse déborde...)